Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_056-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
26 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 2 juin à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Olivier MORVAN a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-56

Objet :

AFFAIRES FINANCIÈRES

Révision des tarifs périscolaires année 2026/2027

Sur avis favorable de la commission finances et bâtiments du 22 Mai 2026 une hausse des tarifs de + 2 % est proposée ce qui donne les montants suivants :

Quotient familial	Tranche	Garderie pour 1 heure (tarifs actuels)	Proposition 2026/2027	
0 à 400 €	1	1.00	1.00	Maintien du tarif pour les tranches ≤ 700 €
401 à 700 €	2	1.00	1.00	
701 à 1 000 €	3	1.51	1.54	
1 001 à 1 190 €	4	1.52	1.55	
1 191 à 1 435 €	5	1.54	1.57	
1 436 à 1 680 €	6	1.55	1.58	
> 1 680 €	7	1.57	1.60	

NB : la facturation de la garderie est effectuée à la ½ heure.

Quotient familial	Tranche	ALSH journée (tarifs actuels)	Proposition 2026/2027
0 à 400 €	1	7.28	7.43
401 à 700 €	2	7.28	7.43
701 à 1 000 €	3	14.57	14.86
1 001 à 1 190 €	4	15	15.30
1 191 à 1 435 €	5	15.44	15.75
1 436 à 1 680 €	6	15.91	16.23
> 1 680 €	7	16.40	16.73

Quotient familial	Tranche	ALSH journée PAI (tarifs actuels)	Proposition 2026/2027
0 à 400 €	1	6.24	6.36
401 à 700 €	2	6.24	6.36
701 à 1 000 €	3	10.92	11.14
1 001 à 1 190 €	4	11.86	12.10
1 191 à 1 435 €	5	12.29	12.54
1 436 à 1 680 €	6	12.61	12.86
> 1 680 €	7	13.03	13.29

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_056-DE

Quotient familial	Tranche	ALSH ½ journée repas (tarifs actuels)	Proposition 2026/2027
0 à 400 €	1	3.64	3.71
401 à 700 €	2	3.64	3.71
701 à 1 000 €	3	7.28	7.40
1 001 à 1 190 €	4	7.49	7.64
1 191 à 1 435 €	5	7.75	7.91
1 436 à 1 680 €	6	7.96	8.12
> 1 680 €	7	8.22	8.38

Quotient familial	Tranche	ALSH ½ journée PAI (tarifs actuels)	Proposition 2026/2027
0 à 400 €	1	3.12	3.18
401 à 700 €	2	3.12	3.18
701 à 1 000 €	3	5.47	5.58
1 001 à 1 190 €	4	5.93	6.05
1 191 à 1 435 €	5	6.15	6.27
1 436 à 1 680 €	6	6.30	6.43
> 1 680 €	7	6.52	6.65

Quotient familial	Tranche	ALSH ½ journée sans repas (tarifs actuels)	Proposition 2025/2026
0 à 400 €	1	1.56	1.59
401 à 700 €	2	1.56	1.59
701 à 1 000 €	3	5.20	5.30
1 001 à 1 190 €	4	5.41	5.52
1 191 à 1 435 €	5	5.72	5.83
1 436 à 1 680 €	6	5.93	6.05
> 1 680 €	7	6.14	6.26

Les modalités d'inscriptions et de facturation aux services de garderie et d'ALSH sont consignées dans le « Règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs à l'année » communiqué à chaque famille.

Des majorations sont prévues dans les cas énoncés ci-dessous. Le maintien des tarifs en cours est proposé.

Garderie – inscription hors délais	Majoration de 2 €
ALSH mercredis – inscription hors délais	Majoration 7 € pour la journée Majoration de 3 € pour la demi-journée
Vacances scolaires – inscription hors délais	Majoration 7 € pour la journée Majoration de 3 € pour la demi-journée
Enfants récupérés hors des horaires de l'ALSH ou de la garderie (après 18 H.45)	Majoration dès le 1er retard de 10 € par ¼ d'heure (tout ¼ d'heure entamé est dû)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse des tarifs de + 2 %.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH 29590